



## REGLEMENT INTERIEUR DU RESTAURANT SCOLAIRE ET DE LA Garderie

Le **SIVOS abc** assure la gestion du restaurant scolaire et de la garderie.

### ADMISSION

Chaque enfant doit avoir une fiche personnelle avec nom, adresse, téléphone des parents et personnes à prévenir en cas d'incidents. Cette fiche doit être remplie entièrement et lisiblement.

L'admission d'un enfant au restaurant scolaire et à la garderie implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et engage la famille pour toute l'année. Si pour des raisons personnelles, l'enfant doit être retiré du restaurant en cours d'année, le responsable légal doit en informer le **SIVOS abc** par écrit dans un délai de 15 jours précédant le départ de l'enfant.

Le président du SIVOS abc se réserve le droit d'exclure toute personne pour mauvaise conduite, pour non paiement intégral des factures ou pour non respect du règlement. Pour toute difficulté à régler les factures, nous vous rappelons que vous pouvez contacter, en toute discrétion, le CCAS de votre commune.

### FONCTIONNEMENT

#### **CANTINE :**

La restauration est assurée les lundi, mardi, jeudi et vendredi midi.

Pour les enfants mangeant régulièrement ou occasionnellement un fiche est à remplir au début de l'année scolaire.

Les changements justifiés sont à signaler obligatoirement sur le répondeur du SIVOS abc. Pour toute absence non signalée, le matin 48 heures avant en semaine ou le vendredi matin pour le lundi et le mardi suivant, les repas seront facturés. Il ne sera pas tenu compte des changements indiqués aux écoles ou aux mairies.

Tout repas exceptionnel doit être signalé 48 heures à l'avance.

#### **GARDERIE :**

Les enfants malades ne seront pas acceptés.

En cas de retard répété des parents à l'heure de fermeture de la garderie, l'enfant sera définitivement exclu de celle-ci.

Seules les personnes autorisées par les parents pourront reprendre l'enfant à la garderie sinon une autorisation écrite des parents devra être présentée au responsable de la garderie.

**Les enfants de moins de 6 ans doivent être obligatoirement accompagnés.**

Toute absence prévisible devra être signalée au minimum 48 h à l'avance.

### HORAIRES

#### **CANTINE :**

|                   |               |                  |                  |
|-------------------|---------------|------------------|------------------|
| <b>Anisy :</b>    | deux services | de 11h50 à 12h20 | de 12h35 à 13h05 |
| <b>Anguerny :</b> | un service    | de 11h50 à 12h30 |                  |
| <b>Basly :</b>    | un service    | de 12h à 12h30   |                  |

#### **GARDERIE :**

|                   |                 |                   |
|-------------------|-----------------|-------------------|
| <b>Anisy :</b>    | 7 h 30 – 8 h 30 |                   |
| <b>Anguerny :</b> | 7 h 30 – 8 h 40 | 16 h 10 – 18 h 30 |
| <b>Basly :</b>    | 7 h 30 – 8 h 50 | 16 h 30 – 18 h 30 |

### TARIFS

#### **CANTINE :**

Notre fournisseur a demandé une augmentation du prix du repas de 2,5%. Nous répercutons cette hausse à hauteur de 1% pour les familles. Le prix du repas est pour cette année de 3,82€.

L'appel du règlement des repas se fait tous les mois, payable à terme échu. Les chèques sont libellés à l'ordre de la Trésorerie de Douvres la Délivrande.

**GARDERIE :**

|                               | <b>Plein tarif</b>                        | <b>Réduction<br/>Famille</b><br>(à partir de 2 enfants) |
|-------------------------------|-------------------------------------------|---------------------------------------------------------|
| <b>Forfait mensuel matin</b>  | <b>25 euros</b>                           | <b>20 euros</b>                                         |
| <b>Forfait mensuel soir</b>   | <b>35 euros</b>                           | <b>30 euros</b>                                         |
| <b>Forfait matin et soir</b>  | <b>45 euros</b>                           | <b>40 euros</b>                                         |
| <b>Garderie occasionnelle</b> | <b>5 euros (soirée) - 3 euros (matin)</b> |                                                         |

**Attention : les factures, pour les garderies occasionnelles, ne seront adressées qu'à partir d'un montant égal à 15 euros minimum.**

**DIVERS**

Les enfants malades ne sont pas acceptés à la garderie.

A la cantine : les enfants ayant un traitement médical à suivre ne pourront pas le recevoir sans ordonnance du médecin traitant.

La cantine accepte les enfants ayant des allergies alimentaires sous réserve de la mise en place d'un **PAI (Projet d'Accueil Individualisé)** avec les directeurs d'école et le médecin. Il est indispensable de contacter le SIVOS abc. Le prix du couvert est de 2€.

**DISCIPLINE**

Les enfants doivent respecter le personnel, être polis et disciplinés.

Pour les éléments perturbateurs ayant commis une faute grave ou d'indiscipline, des sanctions seront appliquées :

- un avertissement écrit,
- une convocation des parents,
- une exclusion de 2 jours minimum en cas de récidive.

NOM : .....Prénom : .....  
Classe : .....

**PARENTS – RESPONSABLE LEGAL**

Nom : .....

Adresse : .....

.....

**PERSONNE A PREVENIR EN CAS D'ACCIDENT**

| <b>NOM - Prénom</b>    | <b>Téléphone</b>                    |
|------------------------|-------------------------------------|
| Père :                 | Domicile.....<br>Professionnel..... |
| Mère :                 | Domicile.....<br>Professionnel..... |
| Autre Personne : ..... | .....                               |
| .....                  | .....                               |
| .....                  | .....                               |
| Médecin de famille :   |                                     |

**En cas de maladie ou d'accident nécessitant une intervention urgente, nous autorisons le Personnel à prendre toutes les mesures nécessaires.**

Fait à ..... le .....  
Signature des Parents  
(Précédée de la mention *Lu et approuvé*)

Fait en deux exemplaires : un exemplaire pour la famille, le second remis au SIVOC abc après avoir apposé votre signature précédée de la mention manuscrite : ***je m'engage à faire respecter le règlement ci dessus par mon enfant.***

Signature

Signature de l'enfant